

BULLETIN
INTERNATIONAL

DES
SOCIÉTÉS
DE LA
CROIX-ROUGE

Publié par le
Comité International
fondateur de
cette institution

Comité international de la Croix-Rouge

EXTRAIT DES STATUTS

(Du 10 mars 1921)

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge, fondé à Genève en 1863 et consacré par des décisions des Conférences internationales des Sociétés de la Croix-Rouge, est constitué en une association régie par les art. 60 et suivants du Code civil suisse.

ART. 2. — Cette association a son siège à Genève, est organisée corporativement et possède la personnalité civile en conformité des dispositions du Code civil.

ART. 3. — Le Comité international de la Croix-Rouge a pour but : de travailler au maintien et au développement des rapports des Comités centraux entre eux ; de servir d'organe central et d'intermédiaire entre ceux-ci ; de maintenir les principes fondamentaux et uniformes qui sont la base de l'institution de la Croix-Rouge, à savoir : l'impartialité, l'indépendance politique, confessionnelle et économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des membres qui la composent ; d'entreprendre, de provoquer et de coordonner les efforts pour soulager les victimes de la guerre, de la maladie et des calamités civiles ; de s'occuper en un mot de tout ce qui concerne les relations internationales entre les Sociétés de la Croix-Rouge, en temps de paix comme en temps de guerre, dans le domaine de l'œuvre de secours aux blessés de la guerre et aux malades, ainsi que dans celui de l'action en faveur des prisonniers de guerre.

ART. 6. — Le Comité international est engagé par la signature collective de deux de ses membres, dont un au moins doit appartenir au Bureau.

En vertu de ses statuts, le Comité international de la Croix-Rouge possède la personnalité civile, qui lui permet de recevoir légalement des legs.

Formule à utiliser dans un testament :

*Je soussigné... déclare léguer au Comité international de la Croix-Rouge, à Genève,
la somme de
legs à acquitter franc de tous droits par ma succession.*

(lieu, date et signature).

Le Comité international, dont toutes les ressources sont consacrées à l'accomplissement de sa tâche, sera toujours très reconnaissant aux personnes qui voudront bien se souvenir de son œuvre.

Comité International

AUX ÉTATS SIGNATAIRES DE LA CONVENTION DE GENÈVE.

Travaux de l'Institut international d'études de matériel sanitaire.

(3^e lettre-circulaire)

Genève, 5 décembre 1928.

Comme suite à sa circulaire du 1^{er} février dernier, le Comité international de la Croix-Rouge a l'honneur de vous envoyer sous ce pli :

- 1) Le compte rendu de la 3^e session de la Commission permanente internationale de standardisation de matériel sanitaire (Genève, 16-23 juillet 1928).
- 2) Le rapport présenté par le général Marotte, au nom de la Commission internationale de standardisation de matériel sanitaire, à la XIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge à la Haye.
- 3) Le procès-verbal de la séance du 26 octobre de la XIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, où ont été traitées les questions relatives au matériel sanitaire. — Nous attirons spécialement votre attention sur les exposés faits à cette séance du 26 octobre par le représentant du gouvernement français, général Marotte, et par le représentant du gouvernement espagnol, lt-colonel Van Baumberghen, et sur les résolutions adoptées par la Conférence, à la suite de ces deux rapports.

Comité International

Les nombreuses et importantes réponses envoyées par les gouvernements au Comité international, à la suite de sa circulaire du 1^{er} février 1928, lui font bien augurer de l'accueil réservé à cette troisième circulaire.

I. *Suite donnée aux résolutions de la Commission de standardisation.* — Les gouvernements de Belgique, Danemark, Egypte, Espagne, France, Italie, Mexique, Norvège, Pologne, Siam, Suède, Turquie, ont déjà fait connaître leur opinion sur les résolutions votées au cours des première et deuxième sessions de la Commission permanente internationale de standardisation. Leurs réponses sont publiées dans le compte rendu de la 3^e session, (pages 40 à 63).

Les résolutions votées lors de la 3^e session de la Commission, et entérinées par la XIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, seront certainement l'objet d'un examen attentif de la part des gouvernements de tous pays.

II. *Programme de la 4^e session de la Commission internationale de standardisation.* — La Commission permanente internationale de standardisation a, dans sa 3^e session, affirmé son caractère permanent, et a décidé de se réunir, en principe, une fois par an. Au cours de la 4^e session qui doit se réunir avant la fin de l'année 1929, seraient traitées les questions suivantes :

1. Adaptation du brancard de campagne standardisé sur roues (rapporteur : le représentant de la Belgique).
2. Adaptation du brancard de campagne standardisé sur skis (rapporteur : le représentant de l'U.R.S.S.).
3. Adaptation du brancard de campagne standardisé comme lit et table d'opération (rapporteur : le représentant de l'Allemagne).

Comité International

4. Adaptation à l'avion du brancard de campagne standardisé (rapporteur : le général Baduel, Italie).
5. Etude préliminaire de la voiture sanitaire (rapporteur : le colonel D^r Saïdac, Roumanie).

En vue de fournir aux experts chargés de présenter un rapport sur ces questions une documentation aussi complète que possible, nous vous prions de bien vouloir leur faire parvenir tous mémoires ou publications émanant de votre Service de santé qui vous paraîtraient de nature à faciliter leur travail, ainsi que des échantillons du matériel mis à l'étude (modèles réglementaires ou à l'essai).

Matériel à envoyer :

Chariot porte-brancard, roue détachable s'adaptant au brancard de campagne, etc.

Traineau, luge, skis accouplés et appareils porteurs sur neige, du brancard de campagne. (Particulièrement urgent pour pouvoir procéder aux expériences pendant l'hiver).

Pieds fixes ou pliants, destinés à supporter le brancard de campagne pour servir de lit et de table d'opération.

Coupe et plans cotés d'avions sanitaires (photographies).

Coupe et plans cotés de voitures sanitaires (photographies).

Adresse :

M. le chef du Service de santé de l'armée belge, Bruxelles.

M. le chef du Service de santé de l'armée de l'U.R. S.S., Moscou.

M. le chef du Service de santé de l'armée allemande, Berlin.

Le général César Baduel, directeur général de la Croix-Rouge italienne, 12 via Toscana, Rome.

Le colonel D^r Saïdac, chef de l'Hôpital Regina Elisabeta, Bucarest.

III. *Concours.* — Le Comité international envisage, conformément à la demande de la Commission permanente, l'organisation de concours dotés de médailles au sujet des trois premiers points du programme de la

Comité International

4^e session, ainsi que sur le paquet de pansement individuel standardisé. Une circulaire sera envoyée en temps voulu à ce sujet.

IV. *Situation financière.* — Les subventions accordées par les gouvernements à l'Institut international d'études de matériel sanitaire sont les suivantes :

*Contributions des gouvernements à l'I.E.M.S.
depuis sa fondation :*

Janvier	1927	Suède	Fr.	500.—
Mai	»	Suède	»	550.—
Mai	»	Roumanie	»	500.—
Juillet	»	Royaume S.H.S.	»	860.70
Octobre	»	Norvège	»	544.40
Novembre	»	France	»	3,093.05
Janvier	1928	Egypte	»	500.50
Février	»	Japon	»	3,645.—
Juillet	»	Norvège	»	553.70
Juillet	»	Danemark	»	555.20
Août	»	Roumanie	»	500.—
Octobre	»	Suède	»	550.—
Octobre	»	Egypte	»	500.—

Fr. 12,852.55

Le Comité international est profondément reconnaissant aux Etats signataires de la Convention de Genève qui, sans attendre la sanction du vote de la XIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, n'ont pas hésité à subventionner l'Institut international d'études de matériel sanitaire. Il veut espérer que ces subventions seront chaque année plus nombreuses et permettront d'asseoir définitivement le budget de cet Institut. Il enregistre avec une vive satisfaction l'attribution qui lui a été faite par la XIII^e Conférence internationale d'une somme

Comité International

prélevée sur les revenus du Fonds Augusta, témoignage tangible de l'intérêt manifesté par la XIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge au travail effectué.

Le Comité international a l'honneur de vous présenter l'assurance de sa très haute considération.

Pour le Comité international de la Croix-Rouge :

D^r Albert REVERDIN,

Vice-président.

Max HUBER,

Président.

Cyclone aux Antilles.

Par lettre en date du 27 novembre, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a informé le Comité international qu'à la suite de l'appel qui fut adressé, au nom des deux institutions, aux Croix-Rouges de l'Amérique latine, de nouveaux dons lui étaient parvenus pour les victimes du cyclone des Antilles et des îles Bahama.

La Croix-Rouge uruguayenne a fait parvenir au Secrétariat de la Ligue un don de 250 francs, et la Croix-Rouge colombienne un don de 2,500 francs.

Ligue

Vers la santé.

Sommaire du numéro de novembre : Numéro spécial de la Croix-Rouge de la jeunesse. Message d'un jeune à la jeunesse, par Howard Harrison. — Chers amis inconnus, par M. Louis Picalausa. — Messine, berceau tragique d'une grande idée. — La sorcière de Pâques, par M^{me} Selma Lagerlof. — Souvenirs d'exposition, par le D^r Wilhelm Viola. — Les échanges fraternels des revues de la Croix-Rouge de la jeunesse. Les cercles universitaires de la Croix-Rouge, par M. A. Neuman. — Contre l'ignorance, par M^{me} C. Wilson Stewart. — Quelques opinions sur la Croix-Rouge de la jeunesse. — De mois en mois. — Revue des revues et des livres.